

# PLU de Saint-Jean-de-Cornies |

## Révision du POS valant élaboration du PLU

### 5.a LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES



**PLU approuvé par DCM le 18 mars 2014**

**COMMUNE**

**SAINT JEAN DE CORNIES**

18, route de Saint Drézéry  
34 160 ST JEAN DE CORNIES  
Tel : 04 67 86 88 50

**CHARGES D'ETUDES**

**STEPHANE BOSC ARCHITECTE**

> urbanisme / architecture mandataire  
3, place Chabaneau  
34 000 MONTPELLIER

**Agence DiverCités / Montpellier**

> urbanisme / planification  
17, rue St Etienne  
34 070 MONTPELLIER

## Liste des emplacements réservés

<b>Numéro des opérations</b>	<b>Désignation des opérations</b>	<b>Superficie</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>
<b>1</b>	Réalisation d'équipement public lié au groupe scolaire	510 m <sup>2</sup>	Commune
<b>2</b>	Aménagement d'un parking	93 m <sup>2</sup>	Commune
<b>3</b>	Réalisation d'équipement public administratif et culturel	800 m <sup>2</sup>	Commune
<b>4</b>	Aménagement d'espace public et de stationnements publics	1 870 m <sup>2</sup>	Commune
<b>5</b>	Aménagement d'un lien piétonnier – emprise 3 à 4 m	210 m <sup>2</sup>	Commune
<b>6</b>	Aménagement d'un lien piétonnier	260 m <sup>2</sup>	Commune
<b>7</b>	Aménagement d'un lien piétonnier	8 113 m <sup>2</sup>	Commune
<b>8</b>	Plantations d'arbres d'alignement pour marquer qualitativement la limite de la zone urbanisée	725 m <sup>2</sup>	Commune
<b>9</b>	Chemin du Haut – élargissement à 10 m d'emprise	1 200 m <sup>2</sup>	Commune
<b>10</b>	Chemin de Saint-Hilaire-de-Beauvoir – élargissement à 10 m d'emprise	400 m <sup>2</sup>	Commune
<b>11</b>	Chemin de la Bouvine – élargissement à 10 m d'emprise	500 m <sup>2</sup>	Commune
<b>12</b>	Chemin de la Bouvine – élargissement à 10 m d'emprise	700 m <sup>2</sup>	Commune
<b>13</b>	Chemin du Vallon – élargissement à 10 m d'emprise	1 140 m <sup>2</sup>	Commune
<b>14</b>	Chemin du Château de Montlaur – élargissement à 10 m d'emprise	900 m <sup>2</sup>	Commune
<b>15</b>	Chemin de la Tuilerie – élargissement à 10 m d'emprise et aménagement des fossés	900 m <sup>2</sup>	Commune
<b>16</b>	Chemin des Prés – élargissement à 10 m d'emprise	1000 m <sup>2</sup>	Commune
<b>17</b>	Chemin de Capel – élargissement à 10 m d'emprise	1 700 m <sup>2</sup>	Commune
<b>18</b>	Réalisation d'un équipement pluvial en bordure de la RD118 E1 par un aménagement approprié sous piétonnier existant + piste cyclable		Commune / Département
<b>19</b>	Création d'un trottoir + piste cyclable	995 m <sup>2</sup>	Commune / Département
<b>NOTA</b>	Tous les chemins situés en zone agricole ou naturelle sont prévus en élargissement à 8 m d'emprise minimum.		Commune